



Vente d'une maison individuelle

Par **DanLau**, le **29/11/2020 à 16:20**

Bonjour,rnrnPouvez-vous me lister les documents necessaires pour vendre une maison individuelle construite en 2009 en Martinique
?rnrnMercirnrnCordialementrnrnxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Tisuisse**, le **30/11/2020 à 09:51**

Bonjour,rnrnVotre notaire vous fournira cette liste.

Par **Visiteur**, le **30/11/2020 à 18:27**

BonsoirrnrnPour la vente de votre maison, vous aurez besoin des diagnostics immobiliers... Amiante, termites, électricité, performance énergétique, gaz et mesures Loi Carrez.rnrnPrévoir aussi votre certificat de propriété et l'acte d'achat du terrain ainsi que la synthèse du syndic, les derniers PV d'AG et le règlement de copropriété (lorsque c'est le cas).rnrnLe dernier avis d'imposition, de taxe foncière ainsi que de taxe d'habitation rnrnEnfin, tous les éléments permettant de détermner le prix de revient unitaire, pour l'évaluation de la plus-value éventuelle.

Par **DanLau**, le **01/12/2020 à 14:58**

Bonjour,rnrnMerci pour votre informationrnrnDan

Par **Visiteur**, le **01/12/2020 à 16:51**

Je vous en prie, nous sommes ici pour vous accueillir au mieux et essayer d'aider.

Par **avocat-mûr**, le **03/12/2020 à 09:40**

Bonjour,rnrnC'est effectivement le genre de chose à voir avec un notaire, afin que vous soyez en règle et que tout soit fait correctement. Bonne continuation

Par **morobar**, le **03/12/2020 à 09:42**

Bonjour,rnrnBien se renseigner chez le notaire est indispensable, surtout dans les Iles des antilles où les règles sont différentes de la métropole, en terme de permis, distances à la mer...